



## Je suis employé dans la restauration

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 2 novembre 2004

---

Bonjour,

Je suis employé dans la restauration depuis 10 ans, actuellement dans une brasserie Parisienne depuis 1 ans et demi. Je commence à souffrir de migraine, plusieurs examens médicaux concordent sur le fait que cela est dû à la cigarette, je souhaite rentrer en contact avec vous pour établir des relations durables pour entraîner un arrêt de fumer dans les lieux fermés, comme mon lieu de travail.

Attendant de vos nouvelles

### Réponse :

Votre profession est particulièrement touchée par les problèmes de tabagisme passif car ses responsables refusent souvent d'en admettre les conséquences, en termes de santé comme de confort de vie. Ils sont, il est vrai, souvent volontairement mal informés par leurs syndicats qui, pour certains, entretiennent des relations équivoques de partenariat avec les fabricants de cigarettes et pour d'autres établissent une discrimination à l'embauche.

Comme dans de nombreux autres métiers, vous risquez, en demandant le respect de votre environnement, d'être victime de pressions, voire de harcèlement. Cela ne cessera que quand vous serez suffisamment nombreux à réclamer le respect de vos droits. Vous ne devez pas ignorer qu'être pionnier n'est pas toujours facile à gérer.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les bars et restaurants, prenez également connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme et lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose. DNF peut également tenter amiablement de mettre votre employeur en demeure de respecter la loi. Vous devez pour cela avoir constitué préalablement un dossier suffisamment renseigné pour nous permettre de cibler correctement les infractions.

Si, enfin, vous souhaitez avoir une action militante, rejoignez nos rangs et aidez-nous à convaincre vos collègues fumeurs passifs que cette situation leur est imposée illégalement et qu'ils ont le droit de s'en plaindre et même de faire évoluer les choses.